



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2016-083

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2016

# Sommaire

## **Assistance publique – Hôpitaux de Paris**

75-2016-05-17-013 - Arrêté de délégation « matières » pour les hôpitaux universitaires  
Paris sud (8 pages)

Page 3

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France**

75-2016-06-08-013 - arrêté portant délégation de signature (1 page)

Page 12

75-2016-06-08-014 - arrêté portant délégation signature (2 pages)

Page 14

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-05-17-013

Arrêté de délégation « matières » pour les hôpitaux  
universitaires Paris sud

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2016-

**La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud**

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun, et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 7 novembre 2014 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Madame Elsa GENESTIER, en qualité de Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud,

Vu les arrêtés directoriaux N°2010-293DG, 2011-44DG, 2012-0042DG, 2012-0043DG, ANADDG 201301007, ANADDG 2013/060001 et ANADDG 2014/020006, ANADDG2014080005, ANADDG2014/12 0001, l'arrêté du CNG en date du 28 janvier 2015 nommant monsieur Vincent VAUCHEL, l'arrêté du CNG en date du 18 mars 2015 nommant madame Marion LOPEZ, ANADDG2015/03 007 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, l'arrêté du CNG en date du 10 novembre 2015 nommant monsieur Denis DUCASSE.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE**

#### **1.1 DIRECTION DU GROUPE**

Délégation générale de signature est donnée à M. Denis DUCASSE, directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

#### **1.2 DIRECTION DE SITE :**

Délégation générale de signature est donnée à :

##### **1.2.1 *Site Antoine Béclère***

Mme Marion LOPEZ, directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Antoine Béclère, à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable
- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers
- M. Vincent VAUCHEL, adjoint à la directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers
- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques

##### **1.2.2 *Site Bicêtre***

Mme Agnès LESAGE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Agnès LESAGE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Agnès LESAGE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre, à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable
- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques

### **1.2.3 Site Paul Brousse**

M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse, à :

- M. Richard FIZAINÉ, adjoint au directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable
- M. Jean François SICARD, adjoint au directeur chargé des ressources humaines

## **ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006**

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1, G2, G3 et H
- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6), H et I
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E-1
- Mme Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6 et H

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- M. Jean François SICARD, adjoint au directeur chargé des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B
- Mme Noémie MILLIASSEAU, référente RH site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B
- Mme Fatima FRIJY, référente RH site Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B
- M. Denis GUITTEAUD, référent RH site Paul Brousse, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B
- Mme Muriane LOUIS THERESE, responsable gestion-paie Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B

- Mme Marie Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B
- Mme Nathalie CROQUELOIS, responsable de formation, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6), H et I
- M. Vincent VAUCHEL, adjoint à la directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6) et H
- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G-8, G-9, H-1, H-3 et H-4
- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G (à l'exclusion de G4, G5 et G6) et H
- Mme Ange-Marie HERRER, attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G (à l'exclusion de G4, G5 et G6)
- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G (à l'exclusion de G4, G5 et G6)

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAIN, adjoint au directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E-1
- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E-1
- M. serge BOUCHAT, directeur des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E-1

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Madame Pascale ROCHER, Adjointe à la Directrice pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6 et H
- M. Benjamin PAULOT, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6 et H
- Mme Maurine BROUARD, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, H2 et H3

- M. François PINCHON, responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H
- Mme Brigitte TENIN, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H
- Mme Jacqueline NARDONE, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjours du site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

En cas d'empêchement de Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mme Dominique ELLERT, chargée des associations pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H
- Mme Fabienne CUMONT, chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H

**ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C ET E-2 DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- Mme Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3 et C4
- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3 et C4
- M. Serge BOUCHAT, directeur des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C3 et C4



En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINÉ, adjoint au directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Madame Pascale ROCHER, Adjointe à la Directrice pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- M. Benjamin PAULOT, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- Mme Maurine BROUARD, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- M. François PINCHON, responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5, C9
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9, C10, et E-2
- Mme Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINÉ, adjoint au directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- M. Niccolo CURATOLO, Pharmacien - Directeur adjoint chargé des opérations, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- Mme Laurence CHARTIER, Responsable du Bureau de l'économat et des fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9

- Mme Chrystelle DOLMEN Responsable du service achats du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- Mme. Iphana RHODE, TSH, Mme Anne Claire HARDOUIN, TSH, Mme Virginie KERGUIGNAS, Responsable Ecologie hospitalière, à l'effet de signer, pour leur secteur d'attribution, tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9, C10 et E-2
- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9, C10 et E-2
- M. serge BOUCHAT, directeur des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9, C10 et E-2

En cas d'empêchement de Agnès LESAGE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- Madame Pascale ROCHER, Adjointe à la Directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- M. Benjamin PAULOT, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- Mme Maurine BROUARD, responsable de la Cellule recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- M. François PINCHON, responsable des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- Mme Nelly RIGOLE, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C4, C5, C7 ; C8 et C10.
- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C4, C5, C7 ; C8 et C10.
- Mme Brigitte TENIN, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Mme Jacqueline NARDONE, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjours du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Agnès LESAGE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- M. Vincent VAUCHEL, adjoint à la directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4

#### **ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 3 du présent arrêté,
- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, Mme Fabienne GILBERT, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Diane LEVY, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET, M. Gérard POLEGATO et Mme Hadjila LEROUGE, Frédérique DUCHESNE, Marie-Anne RUDER.

#### **ARTICLE 5 ABROGATION**

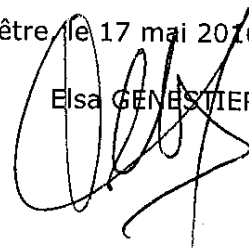
L'arrêté n° 2016-01 HUPS de délégation de signature du 08 février 2016 est abrogé.

#### **ARTICLE 6 EXÉCUTION**

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 17 mai 2016

Elsa GENESTIER



Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-06-08-013

arrêté portant délégation de signature

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences  
de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4 et 7, L.6145-8 et 9, L.6147-1, R.6143-38, R.6145-5 à 9, R.6147-1, R.6147-5, R.6147-10, D.6143-33 à 35,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions,
- Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Monsieur Odon MARTIN MARTINIÈRE, directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences, en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 318 0006 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP,
- Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 3 mai 2011 modifié par l'arrêté directeurial 2012279-001 du 5 octobre 2012 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0069 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du Centre de la Formation et du Développement des Compétences ;

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup>

L'article 4 de l'arrêté du 8 juin 2016 relatif à la délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences est modifié comme suit à compter de la même date :  
Ajout de la délégation de signature donnée à Monsieur Franck PAILLARD, coordonnateur des centres d'enseignement des secours d'urgences et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), pour les conventions de formation pour le personnel de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, et celles pour toutes personnes extérieures à l'AP-HP et pouvant générer des recettes.

ARTICLE 2

L'arrêté de délégation de signature n° ANCFDC2015090004 est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent arrêté est publié au "recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris".

Fait à Paris le 8 Juin 2016.

**Odon MARTIN MARTINIÈRE**  
Directeur  
du Centre de la Formation et du  
Développement des Compétences

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-06-08-014

arrêté portant délégation signature

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences  
de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4 et 7, L.6145-8 et 9, L.6147-1, R.6143-38, R.6145-5 à 9, R.6147-1, R.6147-5, R.6147-10, D.6143-33 à 35,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu l'arrêté directeur n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions,
- Vu l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences, en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté directeur n°2013 318 0006 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP,
- Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeur n°2011-0054 DG du 3 mai 2011 modifié par l'arrêté directeur 2012279-001 du 5 octobre 2012 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeur n°2011-0069 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du Centre de la Formation et du Développement des Compétences ;

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Claude ODIER, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés, les décisions, actes administratifs, contrats de toute nature relevant du fonctionnement courant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences dans les conditions prévues par l'arrêté directeur n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrick LALLIER, coordonnateur pédagogique des instituts de formation, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant de l'organisation et du suivi de la coordination des écoles, à l'exclusion des bons de commande sur marché de formation,
- Monsieur Stéphane DAVID, praticien hospitalier, responsable du Département du Développement Professionnel Continu Médical, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant du Développement Professionnel Continu Médical, à l'exclusion des bons de commande sur marché de formation,

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Brigitte ORSONI-DESVERGEZ, AAH, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC :
  - Les conventions de formation pour le personnel de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, et celles pour toutes personnes extérieures à l'AP-HP et pouvant générer des recettes,
  - Les conventions d'accueil d'étudiants extérieurs à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris suivant une scolarité ou une formation, générant ou non une recette,
  - Les états de présence et de participations à ces formations,
  - Les pièces comptables de recette et de dépenses relevant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences,
  - Les bons de commande sur marchés et hors marché,
  - Les engagements inférieurs à 15000 €.

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle ABOUSTAIT, directrice de l'institut de formation de masso-kinésithérapie,

- Madame Christine BACHE, directrice de l'institut de formation en travail social,
- Madame Laurence BOHIC, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Bichat et Louis Mourier,
- Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Charles Foix,
- Monsieur Gilles DESSERPRIT, directeur de l'institut de formation des cadres de santé,
- Madame Catherine DIDIER, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Antoine Béclère,
- Madame Françoise ERTEL, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Pitié-Salpêtrière,
- Monsieur Christophe GENSAC, Adjoint au Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers René Auffray
- Madame Claudie GUERIN, Coordinatrice des médiathèques et centres de documentation,
- Madame Monique GUINOT, directrice des écoles d'infirmiers anesthésistes et d'infirmiers de bloc opératoire,
- Madame Marie-Anne GUYOT, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Emile Roux et Henri Mondor,
- Madame Ellen HERVE, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Saint-Antoine, et de l'école de puériculture Armand Trousseau,
- Monsieur Christophe HOUZE, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Saint-Louis, et directeur par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers René Auffray,
- Madame Michèle JARRAYA, directrice du centre de formation continue - management et pratiques professionnelles pour le personnel hospitalier, directrice de l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical,
- Monsieur Patrick LALLIER, directeur par intérim des instituts de formation en soins infirmiers Bicêtre et Paul Brousse,
- Monsieur Franck PAILLARD, coordonnateur des centres d'enseignement des secours d'urgences et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC),
- Madame Josselyne PEQUIGNOT, directrice du centre de formation aux techniques administratives,
- Madame Nicole PIERRE-POULET, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Tenon,
- Madame Michèle RIVIERE, directrice des écoles de sages-femmes Baudelocque et Saint-Antoine,
- Madame Véronique SALOMON, directrice du centre de formations techniques et ouvrières,
- Madame Françoise TARIS, directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, directrice du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière,
- Madame Catherine TEDESCO, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Ambroise Paré et Raymond Poincaré
- Madame Aguéda TEIXEIRA, directrice des instituts de formation en soins infirmiers Avicenne et Jean Verdier.

A l'effet de signer au nom du Directeur du CFDC :

- Les bons de commande de classe 6 à hauteur de l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée, à l'exclusion des bons de commandes sur marchés de formation,
- Le service fait de toutes les factures relevant de leur site, la validation des factures des universités conventionnées,
- Les conventions de stage sans incidence financière concernant les étudiants de leur institut, école ou centre de formation ainsi que les ordres de mission en lien avec ces conventions sur le territoire métropolitain,
- Les états de paiement des professeurs,
- Les états de présence et de participation à ces formations,
- La validation des frais de déplacements des agents dans le cadre de leur mission pédagogique.

**ARTICLE 5 :** Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Monsieur Odon MARTIN MARTINIÈRE, en matière de marchés publics.

**ARTICLE 6**

L'arrêté de délégation de signature n° 2015281-0024 est abrogé.

**ARTICLE 7**

Le présent arrêté est publié au "recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris".

Fait à Paris le 8 Juin 2016.

  
**Odon MARTIN MARTINIÈRE**  
 Directeur  
 du Centre de la Formation et du  
 Développement des Compétences